

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1478

21 juin 2013

SOMMAIRE

aeco atelier d'architecture	70910	Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.	70916
AMP Capital Investors (IDF II GP) S.à r.l.	70910	Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.	70916
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l.	70910	Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l.	70918
Arayo	70913	Leopard Germany Senior Holding Portfolio 1 S.à r.l.	70918
Ariep S.à r.l.	70910	LSF A&T Investments S.à r.l.	70932
ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial	70913	LSF Elancourt Investments S.à r.l.	70932
Autonomy Brazil	70913	Luxbond	70933
Communauté Afro-Européenne au Luxembourg «Sainte Famille en Afrique» a.s.b.l.	70941	Lux Business Management S.à r.l.	70905
Communauté Luxemburgo-Rwandaise asbl	70941	LuxELIT S.à r.l.	70943
Crown Management Luxembourg S.A.	70942	Luxembourg North Distribution	70933
Fiduo	70944	Lux Konzern S.à r.l.	70905
Fincastle Re S.A.	70943	Lux-Maintenance S.à r.l.	70916
Flaskamp Invest S.A.	70943	Lux Wood Trading S.A.	70905
GenMed Soparfi S.à r.l.	70942	LVS II Luxembourg II S.à r.l.	70925
Green Lake Realities S.A.	70903	LVS II Luxembourg I S.à r.l.	70918
Harbour LuxCo S.à r.l.	70899	Mamoona Estate S.A.	70933
Highgate Finance & Holding S.A. - SPF ..	70903	Marathon Luxembourg S.à r.l.	70940
Hosco S.A.	70904	MassMutual Europe S.A.	70940
Hosco S.A.	70904	Melis S.à r.l.	70941
Infinity Management S.A.	70904	NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l.	70898
Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav	70899	Puilaetco Dewaay Selection	70898
Iskenia S.A.	70898	Renaissance Finance S.A.	70944
JBR Projets S.A.	70942	RPTRE Holding S.à r.l.	70944
Ladies Circle 2	70913	Townsend Investment V S.à r.l.	70910
Ladies Circle 2 Luxembourg	70913	Wilsonart International Holdings S.à r.l.	70942

NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.579.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels pour la période du 24 mai 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L 120076158 en date du 10 mai 2012 sont remplacés par les comptes ci-joint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055658/16.

(130067829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Puilaetco Dewaay Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.318.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUILAETCO DEWAAY SELECTION

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013055682/11.

(130067940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Iskenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 90.645.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 septembre 2012 que:

- le mandat d'administrateur de Monsieur Armand DISTAVE n'est pas renouvelé
- le mandat des administrateurs Messieurs Pasquale CORCELLI et Georges GREDT est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014
- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, né le 25 juillet 1969 à Echternach, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, est nommé administrateur, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014
- le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 5 septembre 2012 que:

- Monsieur Pasquale CORCELLI, gérant de société, demeurant 60, rue des Muguets à L-2167 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013056358/27.

(130068922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

En date du 24 avril 2013 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer: M. Steve GEORGALA
Maitland Advisory LLP
Berkshire House
168-173 High Holborn
GB-LONDON WC1V 7AA
M. Peter George SIERADZKI
Bank Insinger de Beaufort NV
Herengracht 537
NL-1017 BV AMSTERDAM
M. Marcel ERNZER
54, rue de Cessange
L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

- de réélire: Ernst & Young S.A.
Parc d'Activité Syrdall, 7
L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013056337/30.

(130069333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Harbour LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.677.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Harbour LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand twenty-five dollars of the United States of America (USD 18,025.-), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a notarial deed dated 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1321 of 17 June 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.677. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 15 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 4.00 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed Me Florence Forster, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 2.88) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand twenty-five dollars of the United States of America (USD 18,025) to an amount of eighteen thousand twenty-seven dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 18,027.88).

2 To issue one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a par value of zero point zero one four four one five dollars of the United States of America (USD 0.014415) per share, having respectively the same rights and privileges as the existing class A shares and class B shares.

3 To accept subscription for these new class A shares by TFF III Limited acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P. and these new class B shares by TRITON MASTERLUXCO 3 S.a r.l. with a share premium, and to accept full payment in cash for these new class A shares and new class B shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 2.88) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand twenty-five dollars of the United States of America (USD 18,025) to an amount of eighteen thousand twenty-seven dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 18,027.88).

Second resolution

The general meeting resolved to issue one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a par value of zero point zero one four four one five dollars of the United States of America (USD 0.014415) per share, having respectively the same rights and privileges as the existing class A shares and class B shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 ("TRITON MASTERLUXCO 3"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 17, 2013, which, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

TRITON MASTERLUXCO 3 declared to subscribe for one hundred (100) new class B shares with a par value of zero point zero one four four one five dollars of the United States of America (USD 0.014415) per share, and to fully pay for such new class B shares together with a total share premium of thirteen million one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-eight dollars of the United States of America and fifty-six cents (USD 13,158,998.56) by way of a contribution in cash.

2. TFF III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 17, 2013, which, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

Triton Fund III F&F declared to subscribe for one hundred (100) new class A shares with a par value of zero point zero one four four one five dollars of the United States of America (USD 0.014415) per share, and to fully pay for such new class A shares by a contribution in cash.

The aggregate amount of thirteen million one hundred fifty-nine thousand one dollars of the United States of America and forty-four cents (USD 13,159,001.44) was forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolved to accept said subscription and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Aforementioned paragraph will forthwith read as follows:

"The issued capital of the Company is set at eighteen thousand twenty-seven dollars of the United States of America and eighty-eight cents (USD 18,027.88) divided into six hundred twenty-five thousand three hundred (625,300) class A shares (the "Class A shares") and six hundred twenty-five thousand three hundred (625,300) class B shares (the "Class B shares"), altogether referred to as the "shares", each without nominal value, and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be payable by the Company by reason of this deed are estimated at four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 4.15 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Harbour LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-huit mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.025,-), avec siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1321 en date du 17 juin 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.677. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 15 avril 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit cent (USD 2,88) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.025,-) à dix-huit mille vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit cent (USD 18.027,88).

2 Emission de cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'un pair comptable de zéro virgule zéro un quatre quatre un cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014415) chacune, ayant respectivement les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par TFF III Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P. et de ces nouvelles parts sociales de catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission par TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, et, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit cents (USD 2,88) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.025,-) à dix-huit mille vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit cents (USD 18.027,88).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'un pair comptable de zéro virgule zéro un quatre quatre un cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014415) chacune, ayant respectivement les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et vingt centimes (EUR 12.500,20), avec siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926 («TRITON MASTERLUXCO 3»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

TRITON MASTERLUXCO 3 a déclaré souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B d'un pair comptable de zéro virgule zéro un quatre quatre un cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014415) par part sociale, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie B ensemble avec le paiement d'une prime d'émission totale de treize millions cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents (USD 13.158.998,56) par un apport en espèces.

2. TFF III Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (1ère étage), 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339, agissant en sa qualité de commandité pour le compte de Triton Fund III F&F L.P., une société en commandite, régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (1ère étage), 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et inscrite auprès du Registre des Sociétés en Commandite de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Triton Fund III F&F a déclaré souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A d'un pair comptable de zéro virgule zéro un quatre quatre un cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014415) par part sociale, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en espèces.

Le montant total de treize millions cent cinquante-neuf mille et un dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-quatre cents (USD 13.159.001,44) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève à dix-huit mille vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit cent (USD 18.027,88) représenté par six cent vingt-cinq mille trois cents (625.300) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille trois cents (625.300) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales», chacune sans valeur nominale, et est entièrement libéré.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Forster, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2013. REM/2013/667. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056294/215.

(130069536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Green Lake Realities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.529.

—
EXTRAIT

Suite à la fusion absorption intervenue entre SGG-FFW S.A. (anciennement Fiduciaire F. Winandy S.A.) et SGG S.A., suivant projet du 22 novembre 2011, la société SGG SA. est devenue le liquidateur de la société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013056287/11.

(130069624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Highgate Finance & Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.438.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A. - SPF*
Société anonyme gestion de patrimoine familial
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013056306/14.

(130069414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Hosco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.907.

L'assemblée générale annuelle du 30 avril 2013 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration du 24 janvier 2012 de coopter Monsieur Guy BAUMANN au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Cette même assemblée générale a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration du 29 mars 2012 de coopter Monsieur Yves BIEWER au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Marie BOURLOND. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Lors de cette assemblée générale, le mandat de l'administrateur M. Pii KETVEL, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 30.04.2013.

Pour: *HOSCO S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

... / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013056311/23.

(130068995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Hosco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.907.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2013.

Pour *HOSCO S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

... / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013056312/15.

(130068996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Infinity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 166.307.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire et datées du 16 avril 2013

- Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de la Société du 20 Boulevard Emmanuel Servais à 1, rue des Glacis, L-1628, à compter du 1^{er} mai 2013.

- Par conséquent, la nouvelle adresse de siège social de la Société à compter du 1^{er} mai 2013 est:
1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013056322/16.

(130069721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013056434/12.

(130069117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.02.2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013056435/12.

(130069118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lux Wood Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 176.921.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Sylvain MATTIOLI, dirigeant de société, né le 22 mars 1960 à Briey (France), demeurant à F-54750 Trieux, 17, Avenue de la Libération.

2.- Madame Isabelle JACQUEL, dirigeante de société, épouse de Monsieur Sylvain MATTIOLI, née le 28 décembre 1961 à Cirey-sur-Vezouze (France), demeurant à F-54750 Trieux, 17, Avenue de la Libération.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privé, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 mars 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LUX WOOD TRADING S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de bois, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de la favoriser.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Le siège social est établi à Ehlerange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^e vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Par exception, l'Assemblée générale des actionnaires peut procéder directement à leur nomination lors de la première assemblée qui se réunira après la constitution.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions
Monsieur MATTIOLI Sylvain, prénommé,	50 actions
Madame MATTIOLI Isabelle, prénommée,	50 actions
Total: cent actions	100 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentais déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaires:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.
- 2- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Sylvain MATTIOLI, dirigeant de société, né le 22 mars 1960 à Briey (France), demeurant à F-54750 Trieux, 17, Avenue de la Libération.
 - Madame Isabelle JACQUEL, dirigeante de société, épouse de Monsieur Sylvain MATTIOLI, née le 28 décembre 1961 à Cirey-sur-Vezouze (France), demeurant à F-54750 Trieux, 17, Avenue de la Libération.
 - Mademoiselle Clémence MATTIOLI, née le 19 septembre 1989 à Thionville (France), demeurant à F-54750 Trieux, 17, Avenue de la Libération,
- 3) La société à responsabilité limitée "ARTEFACTO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87962, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, 30.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze (12) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Isabelle JACQUEL, prénommée, laquelle est seule habilitée à engager la société, dans le cadre de la gestion journalière dans sons sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
- 7) La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où l'activité de la société requiert une autorisation administrative délivrée par les autorités luxembourgeoises, la co-signature du titulaire de cette autorisation est obligatoire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentives les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2013. Relation: ECH/2013/779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056436/237.

(130069683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Ariep S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Townsend Investment V S.à r.l.).**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 117.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056958/9.

(130069883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

AMP Capital Investors (IDF II GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 175.686.

En date du 3 mai 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 12 avril 2013; et
- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 12 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013056951/13.

(130070454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.992.

En date du 3 mai 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 12 avril 2013; et
- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 12 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013056952/13.

(130070389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

aeco atelier d'architecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 119, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 164.160.

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Madame Maria Carolina SANTANA DE ABRANTES OLIVEIRA, sans profession, demeurant au 93, Montée Saint-Crépin, L-1365 Luxembourg;

2) Madame Natalia OLIVEIRA, architecte, demeurant au 93, Montée Saint-Crépin, L-1365 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes sont à l'heure actuelle encore les deux (2) seuls et uniques associés de la société «aeco atelier d'architecture» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 119, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 164 160, constituée originellement sous la dénomination de «aeco S.à r.l.», suivant acte notarié dressé en date du 14 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 29 novembre 2011, sous le numéro 2912 et page 139732.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 03 août 2012, lequel acte est en voie de publication au Mémorial.

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

(I) Madame Maria Carolina SANTANA DE ABRANTES OLIVEIRA, prénommée,
déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «aeco atelier d'architecture», soit sa seule et unique part sociale, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR),

à Monsieur Christophe COLLIGNON, architecte, né à Villerupt (France), le 10 juillet 1974, demeurant au 93, Montée Saint-Crépin, L-1365 Luxembourg,

ici personnellement présent et cet acceptant,

pour le prix de vingt-cinq euros (25.-EUR), lequel prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance;

(II) Madame Natalia OLIVEIRA, prénommée,

déclare céder et transporter de même par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit, deux cent quarante-cinq (245) parts sociales sur quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales qu'elle détient actuellement dans la Société «aeco atelier d'architecture», d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune,

à Monsieur Christophe COLLIGNON, prénommé,

cet acceptant également,

pour le prix de vingt-cinq euros (25.- EUR), lequel prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite Madame Natalia OLIVEIRA, agissant en sa qualité de gérante technique et Monsieur Christophe COLLIGNON, agissant lui en sa qualité de gérant administratif de la Société, déclarent accepter, au nom et pour compte de la Société, les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les prédites cessions de parts sociales se trouvant ainsi réalisées et acceptées de part et d'autre, les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émise de la Société à hauteur de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) se répartissent dès lors entre les deux associés comme suit:

1) Madame Natalia OLIVEIRA, architecte, née à Sao Lourenco/Portalegre (Portugal), le 22 juillet 1978, demeurant au 93, Montée Saint-Crépin, L-1365 Luxembourg,

à raison de deux cent cinquante-quatre (254) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune;

2) Monsieur Christophe COLLIGNON, architecte, né à Villerupt (France), le 10 juillet 1974, demeurant au 93, Montée Saint-Crépin, L-1365 Luxembourg,

à hauteur de deux cent quarante-six (246) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Les mêmes personnes, en leur qualité d'associés de la Société, prennent à leur tour les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit et émis de la Société à concurrence de SIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (6'150.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) à un montant de DIX-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (18'650.- EUR) qui sera représenté par sept cent quarante-six (746) parts sociales ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

A l'issue de cette augmentation de capital, les associés décident d'émettre deux cent quarante-six (246) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, toutes avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite est intervenu aux présentes:

Monsieur Bernd LEISTEN, architecte, né à Merzig (Allemagne), le 13 décembre 1969, demeurant Zum Widdem 6, D-66706 Perl (Allemagne), ci-après nommé: (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire ces deux cent quarante-six

(246) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, à un prix d'émission total de SIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (6'150.- EUR) par un paiement en numéraire.

Ledit montant versé en numéraire de SIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (6'150.- EUR) est dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

A la suite de quoi, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement en numéraire et d'émettre les deux cent quarante-six (246) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune pour un montant total de SIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (6'150.- EUR) audit Souscripteur.

Troisième résolution

Afin de refléter lesdites cessions de parts suivies de l'augmentation de capital,

- (i) Madame Natalia OLIVEIRA, prénommée, propriétaire de deux cinquante-quatre (254) parts sociales;
 - (ii) Monsieur Christophe COLLIGNON, prénommé, propriétaire de deux quarante-six (246) parts sociales et
 - (iii) Monsieur Bernd LEISTEN, prénommé, également propriétaire de deux cent quarante-six (246) parts sociales,
- agissant désormais en leur qualité des trois (3) seuls et uniques associés, ont décidé de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, lequel article CINQ (5) aura dorénavant la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. «Le capital social souscrit et émis de la société est fixé à DIX-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (18'650.- EUR) représenté par sept cent quarante-six (746) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) toutes intégralement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Bernd LEISTEN, architecte, né à Merzig (Allemagne), le 13 décembre 1969, demeurant Zum Widdem 6, D-66706 Perl (Allemagne),

aux fonctions de gérant supplémentaire de la Société, pour une durée illimitée et de lui conférer le titre de «gérant».

Les associés décident de même de confirmer le mandat des deux autres gérants actuellement en fonction et de leur conférer le titre de gérant.

Suite à cette nouvelle nomination et confirmation, la Société sera désormais administrée et gérée par les personnes suivantes:

(i) Madame Natalia OLIVEIRA, architecte, née à Sao Lourenco/Portalegre (Portugal), le 22 juillet 1978, demeurant au 93, Montée Saint-Crépin, L-1365 Luxembourg;

(ii) Monsieur Christophe COLLIGNON, architecte, né à Villerupt (France), le 10 juillet 1974, demeurant au 93, Montée Saint-Crépin, L-1365 Luxembourg,

(iii) Monsieur Bernd LEISTEN, architecte, né à Merzig (Allemagne), le 13 décembre 1969, demeurant Zum Widdem 6, D-66706 Perl (Allemagne).

Leur mandat aura une durée illimitée.

Il est encore décidé que lesdits gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et que la même Société se trouve désormais valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants au moins.

Cinquième résolution

En conséquence directe de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société par l'ajout d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 8. (deuxième alinéa). «Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la seule signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants au moins, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants prémentionnés, les mêmes comparants ont signé avec Nous notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. C. SANTANA DE ABRANTES OLIVEIRA, N. OLIVEIRA, C. COLLIGNON, B. LEISTEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5732. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013056905/125.

(130069911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Arayo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5424 Gostingen, 3A, rue du Relais.

R.C.S. Luxembourg B 155.471.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013056956/11.

(130070044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 03/05/2013.

Référence de publication: 2013056959/11.

(130070673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Autonomy Brazil, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056967/9.

(130070130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Ladies Circle 2 Luxembourg, Association sans but lucratif,
(anc. Ladies Circle 2).**

Siège social: L-3913 Mondernange, 17, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 8.416.

REFONTE DES STATUTS

L'an deux mille dix, le 8 mai 2010

Se sont réunies à Neuhaeusgen:

- Hippert-Magro Samantha, de nationalité italienne, secrétaire agronome, demeurant à 1, Domaine Kierchepad L-3357 Leudelange,
- Klestadt Carmie, de nationalité luxembourgeoise, psychologue diplômée, demeurant à 170, Chemin Rouge L-4480 Belvaux,
- Lamborelle-Poignard Nadine, de nationalité luxembourgeoise, éducatrice graduée, demeurant à 17, rue du Cimetière L-3913 Mondernange,
- Lelandais Vanessa, de nationalité française, employée privé, demeurant à 54, rue d'Esch L-3921 Mondernange,
- Lyoubovin Vassilissa, de nationalité belge, bachelor en communication, demeurant à 31, rue de l'Ecole L-3317 Bergem,
- Pezzoli Leslie, de nationalité luxembourgeoise, institutrice, demeurant à 6, rue de l'Ecole L-L-8226 Mamer,
- Pletschette Carole, de nationalité luxembourgeoise, professeur de français, demeurant à 43, rue de Mondernange L-4395 Pontpierre,
- Schaus Audrey, de nationalité luxembourgeoise, étudiante. Demeurant à 163, rue de Belvaux L-4026 Esch/Alzette,
- Sieradzki Peggy, de nationalité luxembourgeoise, institutrice, demeurant à 105, rue d'Oberkorn L4475 Belvaux

Après délibération, les soussignées ont décidé de créer une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la législation applicable au Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet Social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée LADIES CIRCLE 2 Luxembourg.

Le LADIES CIRCLE 2 Luxembourg (ci-après désigné par «LC2» ou «association») déclare adhérer au Ladies Circle International (ci-après désigné par «LCI») aux statuts duquel il ne peut déroger.

Art. 2. Le siège de l'association est à 17, rue du Cimetière, L-3913, Mondercange.

Art. 3. Sous la devise «Friendship & Service» (amitié et service) le LC2 poursuit les objectifs suivants:

- a) promouvoir l'amitié et la tolérance entre et envers les femmes
- b) organiser des activités sociales, culturelles et humanitaires
- c) approfondir les connaissances de ses membres par des conférences, visites, discussions
- d) s'interdire toute expression d'opinion politique ou religieuse
- e) promouvoir le LC au Luxembourg

Chapitre II. Catégories de Membres

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Les membres se réunissent au moins une fois par mois.

Art. 6. L'association est composée de deux types de membres: les membres actifs et les membres anciens. a) Les membres actifs:

Seuls les membres actifs jouissent du droit de participation et de vote aux assemblées générales. Leur nombre ne peut être inférieur à six. Pour devenir membre actif, il faut:

- être de sexe féminin.
- être âgée entre 18 et 42 ans au jour de l'admission.

- être admise conformément à la procédure d'admission. La procédure d'admission de nouveaux membres actifs est définie par un règlement d'ordre intérieur.

b) Les membres anciens: Peuvent devenir membres anciens sur demande:

1. les membres actifs qui auront atteint l'âge de 45 ans
2. les membres actifs qui auront atteint l'âge de 40 ans et qui ont été membre actif au LC pendant 10 ans au moins.

Les membres anciens pourront sur demande à adresser au conseil d'administration participer aux réunions contre une participation financière et pourront recevoir les invitations et rapports d'activité. Le membre ancien ne bénéficie pas du droit de vote, ne peut plus faire partie du conseil d'administration et n'est pas soumis à l'obligation de régler la cotisation annuelle.

Art. 7. La qualité de membre actif se perd:

- le jour de l'assemblée générale qui suit le jour où il aura atteint l'âge de 45 ans.
- par l'admission comme membre ancien avant cette limite d'âge dans les conditions définies aux statuts.
- par la démission adressée au conseil d'administration.
- par le non-paiement de la cotisation après un rappel écrit.
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale pour violation des statuts ou tout autre motif grave, après information circonstanciée du membre visé qui aura le droit de s'expliquer devant l'assemblée avant tout vote.

Chapitre III. L'Assemblée Générale et le Conseil d'administration

Art. 8. Organes de l'association. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 9. Assemblée générale.

(1) L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

(2) Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le conseil d'administration.

(3) Elle est convoquée une fois par an, au cours du premier semestre de l'année civile. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations individuelles, faites par écrit ou par voie électronique au moins huit jours à l'avance par les soins du conseil d'administration, doivent comprendre l'ordre du jour de l'assemblée.

(4) Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire dans les cas énumérés à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée, et pour: - la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,

- la fixation de la cotisation annuelle,
- l'approbation annuelle du budget et des comptes,
- l'exclusion des membres,
- la modification des statuts

- la dissolution de l'association et l'affectation de son patrimoine

(5) Tous les membres actifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

En cas d'empêchement chaque membre actif pourra se faire représenter par un autre membre actif moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des mandats par membre actif ne puisse dépasser celui de deux.

(6) L'assemblée prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée. En cas de

partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante. Les résolutions sont consignées dans un procès-verbal dont les membres et les tiers pourront prendre connaissance au siège, sans déplacement.

Art. 10. Le Conseil d'administration.

(1) L'association est gérée par un conseil d'administration de cinq membres au moins et sept membres au plus élus par l'assemblée générale parmi ses membres actifs.

(2) Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale, soit par la loi, soit par les statuts.

(3) Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut ester en justice au nom de l'association. Il peut acquérir, aliéner, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons ou legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il dresse les comptes de l'exercice écoulé et au besoin le budget de l'exercice à venir et les soumet tous les ans pour approbation à l'assemblée générale.

(4) Il peut en outre déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires déterminées à une personne choisie dans son sein ou à un tiers. Dans ce cas, l'association est valablement engagée par la seule signature de la personne choisie.

(5) Sauf le cas visé à l'alinéa qui précède, l'association est valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de la Présidente d'une part et de celle de la secrétaire ou de la trésorière d'autre part pour tout montant dépassant EUR 5.000. Pour tout montant inférieur à EUR 5.000 l'association est valablement engagée envers les tiers par la signature de la présidente ou de celle de la trésorière.

(6) Le conseil d'administration se renouvelle tous les ans; ses membres sont rééligibles mais ne peuvent pas accomplir la même tâche au sein du conseil d'administration pendant plus de deux années consécutives. En cas de vacance d'un poste entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement de ce membre, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration élit en son sein une Présidente, une Vice-présidente, une Secrétaire et une Trésorière. La Présidente sortant est membre d'office du conseil d'administration et occupe en son sein pendant une année le poste de Past-présidente.

Art. 12. Le conseil d'administration est convoqué par sa Présidente ou un autre membre délégué à ces fins. Le conseil d'administration peut inviter d'autres membres avec voix consultative à ses réunions.

Art. 13. Le conseil d'administration délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Art. 14. La surveillance de la gestion financière de l'association est exercée par deux commissaires élus par l'assemblée générale pour une année et rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Chapitre IV. Divers

Art. 15. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations annuelles,
- des dons en sa faveur,
- des subsides accordés par des particuliers ou par les pouvoirs publics,
- du produit des ventes, des fêtes, de concours, de manifestations, etc. Le montant de la cotisation annuelle ne peut dépasser 1.000.- euros.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril. La 1^{ère} année sociale, par dérogation, prendra cours à partir de ce jour et s'achèvera le 30 avril 2011.

Art. 17. Les comptes sont arrêtés au 30 avril de chaque année et soumis à pour approbation à l'assemblée générale munis du rapport des commissaires désignés à la surveillance des comptes.

Art. 18. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant observation des formalités et conditions énoncées par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique. L'assemblée générale, qui prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateurs, en déterminera leurs pouvoirs et décidera de l'attribution de l'excédent des biens de l'association conformément aux dispositions de l'art 19 ci-après.

Art. 19. L'excédent des biens de l'association issu de sa liquidation après dissolution de l'association sera attribué à une association qualifiée d'utilité publique.

Art. 20. Le règlement intérieur:

L'association adopte un règlement d'ordre intérieur. Il sera élaboré par le conseil d'administration et soumis au vote par l'assemblée générale. Toute modification de ce règlement suivra la même procédure.

Art. 21. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 pré mentionnée.

Référence de publication: 2013057292/142.

(130070422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 172.657.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliaire de Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B172657 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057295/12.

(130070172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 168.515.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliaire de Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 168515 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 30 avril 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057298/12.

(130070174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Lux-Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A.C. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 137.858.

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lux-Maintenance S.A., une société anonyme de droit belge, avec siège social à Zone Industrielle de Latour 5, B-6760 Virton, ici représentée par Monsieur Alain Litt, subqualifié, en vertu d'une procuration reçu sous seing privé à Luxembourg le 22 avril 2013,

2. Monsieur Xavier Laloux, directeur de sociétés, né à Liège (Belgique) le 21 septembre 1952, demeurant à L-1450 Luxembourg, Côte d'Eich, 36, ici représenté par Monsieur Alain Litt, subqualifié, en vertu d'une procuration reçu sous seing privé à Luxembourg le 22 avril 2013,

3. Monsieur Alain Litt, commerçant, né à Liège (Belgique) le 16 novembre 1966, demeurant à B-4163 Tavier, 41, Xhos.

Lesquelles procurations après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de Lux-Maintenance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 137.858, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1163 du 13 mai 2008 (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich vers L-4959 Bascharage, Z.A.C. Op Zaemer, 54.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bascharage.»

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société par la conversion des mille (1.000) parts sociales existantes contre dix mille (10.000) parts sociales nouvelles et de fixer la valeur nominale des parts sociales nouvelles à un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Par conséquent, le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, détenues comme suit:

- Lux-Maintenance SA:
neuf mille (9.000) parts sociales
- Monsieur Xavier Laloux:
neuf cent (900) parts sociales
- Monsieur Alain Litt:
cent (100) parts sociales

Déclaration des gérants

Monsieur Xavier Laloux, prénommé, ici représenté par Monsieur Alain Litt en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2013 et Monsieur Alain Litt, prénommé, agissant en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter au nom de la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil la cession de parts en date du 19 avril 2013 de trente-cinq (35) parts sociales ayant appartenu à Monsieur Xavier Laloux, prénommé à Monsieur Alain Litt.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) à cent trente et un mille cinq cents euros (EUR 131.500,-) par l'émission de quatre-vingt-quinze mille deux cents (95.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par incorporation de réserves à due concurrence.

L'existence des fonds ayant servi à l'augmentation de capital ci-dessus a été démontrée au notaire soussigné par un état comptable au 28 février 2013.

Ledit état comptable restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Une attestation délivrée par la Fiduciaire Becker, Gales et Brunetti, certifiant que les réserves sont toujours disponibles à la date du présent acte y restera annexée pour être enregistrée en même temps.

Les nouvelles parts sociales sont attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de sorte que les cent cinq mille deux cents (105.200) parts sociales sont désormais détenues comme suit:

- Lux-Maintenance SA:
quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt (94.680) parts sociales
- Monsieur Xavier Laloux:
neuf mille cent trente-cinq (9.135) parts sociales
- Monsieur Alain Litt:
mille trois cent quatre-vingt-cinq (1.385) parts sociales

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de cent trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 131.500,-) représenté par cent cinq mille deux cents (105.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LITT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18890. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057306/84.

(130070041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Leopard Germany Senior Holding Portfolio 1 S.à r.l.).

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013057301/13.

(130070204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

LVS II Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.929.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg Holdco LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5278921, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

here represented by M^e Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 April 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS II Luxembourg I S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B"). The Board shall choose from among its managers a chairman (who must be a Manager A, if applicable), and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg Holdco LLC, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions taken by the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
- Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
- Sansal OZDEMIR, with professional address at 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

LVS II Luxembourg Holdco LLC, une société à responsabilité limitée soumise aux lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5278921, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

ici représentée par Maître Julie GORDET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "LVS II Luxembourg I S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollars US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil choisira parmi les gérants un président (qui doit être un Gérant A, le cas échéant) et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

LVS II Luxembourg Holdco LLC, préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18897. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057341/370.

(130069865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

LVS II Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.932.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of April;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg I S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade register, having its registered office at 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by M^e Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 April 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments

issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS II Luxembourg II S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B"). The Board shall choose from among its managers a chairman (who must be a Manager A, if applicable), and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings

of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg I S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euros (EUR 900,-).

Resolutions taken by the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
 - Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
 - Sansal OZDEMIR, with professional address at 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

LVS II Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Maître Julie GORDET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 avril 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "LVS II Luxembourg II S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil choisira parmi les gérants un président (qui doit être un Gérant A, le cas échéant) et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

LVS II Luxembourg I S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18898. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057342/373.

(130069901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

LSF A&T Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 89.368.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013057333/11.

(130070229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

LSF Elancourt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.052.385,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.964.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2013, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions des associés en date du 03 avril 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057334/21.

(130070225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 31 janvier 2013

- Le conseil d'administration ayant pris connaissance de la démission de Monsieur Dirk MAMPAEY de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration en date du 1^{er} janvier 2013, décide de pourvoir provisoirement à son remplacement en cooptant, avec effet au 1^{er} janvier 2013:

* Monsieur Paul VANDERSTAPPEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au Havenlaan 12, B-1080 Bruxelles.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Paul VANDERSTAPPEN viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

- Est nommé président du conseil d'administration, avec effet au 1^{er} janvier 2013, Monsieur Kim CRETEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au Havenlaan 12, B-1080 Bruxelles.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013057309/22.

(130069917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.521.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03/05/2013.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013057338/12.

(130070372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Mamoona Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.939.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"DATA GRAPHIC S.A." having its registered office at 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 42.166,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on March 19th, 2013.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Mamoona Estate S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 13.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provision:

- 1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

Subscription and Liberation:

The one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "Data Graphic S.A.", prenamed, and have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who states it.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the totality of the subscribed capital, takes the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr. Jean-Luc CLAUSE, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on the 2nd of December 1969, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Petrusse;
 - b) Mr. Cedric ANTOINE, born in Auxerre (France), on the 22nd of May 1982, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Petrusse;
 - c) Mr. Jean-Pierre HIGUET, lawyer, born in Couvin (Belgium), on the 23rd of November 1960, residing professionally in L- 2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, 128.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The public limited company "DATA GRAPHIC SA", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 2166.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

5.- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de Pétrusse.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«DATA GRAPHIC S.A.», ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42.166,

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Mamoona Estate S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de

quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 13.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les mille (1.000) actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique «Data Graphic S.A.», prénommée et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent euros (1.200,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Luc CLAUSE, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;

b) Monsieur Cédric ANTOINE, né à Auxerre (France), le 22 mai 1982, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse

c) Monsieur Jean-Pierre HIGUET, avocat à la Cour, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "DATA GRAPHIC SA", ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 42166.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 avril 2013. Relation: LAC/2013/15203. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013057350/366.

(130070139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Marathon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.675.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pour la société MARATHON LUXEMBOURG S.à r.l.

Amiirah Romjhon

Gérant

Référence de publication: 2013057351/13.

(130070692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MassMutual Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057352/12.

(130070221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Melis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.658.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057355/9.

(130070062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Communauté Afro-Européenne au Luxembourg «Sainte Famille en Afrique» a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 8.949.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Objet: Radiation pour motif de la clôture de la liquidation volontaire à normes des articles 35-38 des statuts et l'article 22 de la Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Lors de la dernière assemblée générale du 14 avril 2012, les membres présents ont décidé qu'après une année l'association sera dissolue

Et le premier mai 2013 la même assemblée générale des membres actifs présents ont déclaré la dissolution et la liquidation volontaire de l'association

L'Association n'a pas de biens car il n'a pas eu de cotisations des membres pour 2013.

La clôture de la liquidation est faite

Au nom du comité de coordination, information et archives

Dr. Karengera Vincent

Président

Référence de publication: 2013057673/20.

(130070556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Communauté Luxemburgo-Rwandaise asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1214 Luxembourg, 9, rue Maurice Barres.

R.C.S. Luxembourg F 8.915.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Objet: Radiation pour motif de la clôture de la liquidation volontaire à normes des articles 35-38 des statuts et l'article 22 de la Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Lors de la dernière assemblée générale du 14 avril 2012, les membres présents ont décidé qu'après une année l'association sera dissolue

Et le premier mai 2013 la même assemblée générale des membres actifs présents ont déclaré la dissolution et la liquidation volontaire de l'association

L'Association n'a pas de biens car il n'a pas eu de cotisations des membres pour 2013.

La clôture de la liquidation est faite

Au nom du comité de coordination, information et archives

Dr. Karengera Vincent

Coordinateur de l'association

Référence de publication: 2013057674/19.

(130070543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Wilsonart International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.184.363,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.992.

—
EXTRAIT

En date du 25 avril 2013, l'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Alessandro Maiocchi de son poste de gérant de la Société avec effet au 25 avril 2013; (ii) la nomination de Mme. Séverine Cailteux-Lambert en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 25 avril 2013 comme suit:

- Mme Séverine Cailteux-Lambert, née à Virton, Belgique, le 20 septembre 1980, avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Paul S. Pressler, gérant de catégorie A;
- M. Daniel Edward Steimle, gérant de catégorie A;
- M. Séverine Cailteux-Lambert, gérant de catégorie B; et
- M. Luca Gallinelli, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013057671/22.

(130069831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**JBR Projets S.A., Société Anonyme,
(anc. Crown Management Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 28, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 139.740.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 avril 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013057679/13.

(130070042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

GenMed Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.239.

—
EXTRAIT

En date du 19 avril 2013, la société Seisa Soparfi S.à r.l. a transféré une part sociale qu'elle détenait dans le capital social de la Société à la société Seisa Europe s.r.o, une société de droit slovaque ayant son siège social sis au 24, Svätoplukova, 82108 Bratislava, Slovaquie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013057676/15.

(130070155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

LuxELIT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.789,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.477.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 9 avril 2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue le 9 avril 2013 que:

- Les associés ont accepté la démission de Séverine Michel en tant que gérante de la Société, avec effet immédiat.
- Les associés ont nommé Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 9 avril 2013, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Fabio Andreottola
- Kees Jager
- Cédric Pedoni

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2013057680/21.

(130070277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Flaskamp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.887.

—
A. Rücktritt

Herr Dr. Jürgen FLASKAMP ist von seinem Posten als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 2. Mai 2013 zurückgetreten.

B. Auszug aus den Beschlüssen der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 2. Mai 2013

Am 2.Mai 2013 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von Herrn Werner GIESSER, geboren am 8. April 1952 in Basel, Schweiz, mit beruflicher Adresse in 145, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbestimmten Zeitraum.

Luxemburg, den 3. Mai 2013.

Flaskamp Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013057904/18.

(130071731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Fincastle Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 15 mars 2013 à 16.30 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

- * M. Robert Archbold, Administrateur Président
- * M. Manuel Ribeiro, Administrateur
- * Mr Jorge Pérez Lozano, Administrateur
- * M. Claude Weber, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

- L'Assemblée nomme PricewaterHouseCoopers Luxembourg, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013057903/23.

(130070851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Fiduo, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057902/10.

(130071765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

RPTRE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.097.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 2 avril 2013 que:

- M. Brian Borg a démissionné de sa fonction de gérant de type B de la Société en date du 1^{er} avril 2013;

et que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant de type B avec effet immédiat au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. Ronald Jay Hoyl, directeur de société, né le 18 mars 1963 à Texas (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA);

- M. Patrick K. Fox, directeur de société, né le 8 août 1958 à Illinois (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 Mai 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013059070/21.

(130072065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Renaissance Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.870.

EXTRAIT

En date du 29 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur B de la société avec effet immédiat et pour un terme qui expirera en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059061/14.

(130072573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.
